

Extrait du Registre des délibérations du 24 mars 2017

Une autre vie s'invente ici

Date de publication : 27 mars 2017	Nombre de délégués en exercice : 124
Date de convocation : 17 mars 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 72
	Votes : Pour : 72 Contre : 0 Abstentions : 0

Le 24 mars 2017, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Coulon (79) sous la présidence de M. Jean-Claude RICHARD.

Etaient présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Benon : Sylvie ROCHETEAU ; Courçon : Anne DONZEL-FONTAINE ; Cram-Chaban : Serge CHIQUET ; Esnandes : Francine BEAUMELLE ; Ferrières : Sandrine BARD ; La Grève sur Mignon : Marie JASMIN ; La Laigne : Thierry BOUCARD ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuaille d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT ; St Sauveur d'Aunis : Jean LUC

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Arçais : Jules GRANDIN ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Frontenay Rohan Rohan : Bernard BARAUD ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; Prin Deyrançon : Jacques MORISSET ; St Hilaire la Palud : Dany BREMAUD ; Saint Symphorien : René PACAULT ; Sansais : Viviane MADY ; Vallans : Michel HALGAN ; Le Vanneau-Irleau : Jean-Dominique ROUX et Jean-Claude BOURDEAU

Au titre des communes de Vendée : Angles : Michel CAILLIEZ ; Benet : Daniel DAVID et Georges MERCIER ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE et Jean-Pierre PETORIN ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; L'île d'Elle : Guy SOULAINE ; Liez : Robert ROBIN ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Maillé : Pierre BERTRAND ; Maillezais : Jean-Luc CAILLAUD ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Nieul sur l'Autise : Laurent MOINARD ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rosnay : Jean-Yves CLAUTOUR ; St Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; St Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; St Pierre le Vieux : Alain MESSE ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Triaize : Flavien VEXIAU ; Velluire : Sandrine JACQUAT ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Lydie BERNARD, Myriam GARREAU

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Charente-Maritime : François AVRARD et Pascal CHIASSON ; Deux-Sèvres : Claude TARDY, Vendée : Christian AIME

Compte administratif 2016 : Budget annexe Développement économique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poittevin.fr • www.parc-marais-poittevin.fr

Compte administratif 2016 : Budget annexe Développement économique

Contexte

Ce budget annexe Développement économique permet de comptabiliser les dépenses et les recettes du pôle de valorisation des produits du marais aménagé sur le site de l'ancienne laiterie de Coulon, propriété Parc.

Les opérations retracées dans ce budget sont assujetties à la **TVA**.

Le budget voté en 2016 en investissement s'établissait à **718 561,63€**.

Compte tenu des dépenses réalisées (80 439,24€) et des recettes émises (129 626,52€), cette section enregistre un excédent de 49 187,28€.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 (69 035,11€) **l'excédent de clôture** s'établit à **118 222,39€**.

Le budget voté en 2016 en fonctionnement s'établissait à **57 044,00€**.

Compte tenu des dépenses réalisées (49 126,16€) et des recettes émises (45 164,93€), cette section enregistre un **déficit de 3 961,23€**.

Compte tenu de l'excédent reporté de 2015 (4 793,74€), **l'excédent de clôture** s'établit à **832,51€**.

Décision

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte le compte administratif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président

Pierre-Guy PERRIER

